

Pontenx les Forges, le 17 décembre 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 14
Nombre de Conseillers
présents : 10
Nombre de Conseillers
absents : 4
Procurations : 1

L'an deux mil dix-huit et le quatorze décembre à dix-huit heures, s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Jean-Marc BILLAC, Maire,

Présents : M. Jean-Marc BILLAC, Maire, M. Jean MOUCHES, Mme. Florence GAULUE, M. Francis CHAUCHE, M. Jean Louis GAC, Mme. Micheline FROUSTEY, M. Pierre DUVERGE, Mme Nathalie BERNIER, Mme Delphine JOANNET, M. Alain GUILLEMIN

Absents : Mme. Sophie GASTON (qui avait donné pouvoir à M. le Maire), M. Bernard MARROCQ, Mme Corinne MAHOUDEAUX, Mme Maureen HUCHET

Secrétaire de séance : Mme Delphine JOANNET

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2018.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité

APPROUVE le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2018

2) Clôture du budget annexe lotissement « les chênes IV »

Considérant que tous les terrains du lotissement « les chênes IV » ont été vendus et l'ensemble des travaux réalisés,
Considérant qu'il y a lieu de constater l'excédent de clôture du budget annexe lotissement « les chênes IV » et de procéder au reversement de cet excédent au budget principal de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le reversement de l'excédent du budget annexe lotissement « les chênes IV » au budget principal de la commune pour un montant de 51 876,76 euros

D' INSCRIRE les crédits correspondants sur les deux budgets concernés, à savoir à l'article 6522 « reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal » pour le budget annexe « les chênes IV » et à l'article 7551 « Excédent du budget annexe » au budget principal de la commune.

DE REGULARISER et solder toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe

D' APPROUVER la clôture du budget annexe lotissement « les chênes IV » au 31 décembre 2018.

3) Décision modificative N° 1 Budget principal

Considérant la réalisation des travaux en régie durant l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité, DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Recette/722-042 :+ 12 222

Dépense/023 :+ 12 222

Section d'investissement

Dépense/2132-040 :+ 3 075

2128-040 :+ 2 380

2152-040 :+ 2 126

21532-040 :+ 4 641

Recette/021 :+ 12 222

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Maire
Jean Marc BILLAC

